

**PV DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU LUNDI 5 FEVRIER 2024**

ORDRE DU JOUR :

- Délibération / location logement communal
- Délibération / validation du Compte de Gestion de dissolution du budget annexe « lotissement Reillane »
- Délibération / reversement de la dotation forfaitaire voirie
- Délibération / convention d'assistance technique départementale dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement
- Compte rendu diverses réunions
- Questions diverses

---

L'an deux mille vingt-quatre, le 5 février à 20h 30, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués en date du 29 janvier, se sont réunis à la Mairie, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Marc BOMPARD, Maire.

Nombre de membres en exercice : 10                      Présents : 9

Etaient présents : Marc BOMPARD, Jérôme FELIX, Olivier BRUN, Henri GRAUGNARD, Laurent DROUET, Roxane FELIX, Philippe ROBIN, Jennifer MOURRE, Sandrine PRUD'HOMME

Absente : Christine DUMOTIER

Secrétaire de séance : Laurent DROUET

Monsieur le Maire remercie les conseillers présents et ouvre la séance à 20h 40.

**0 - Approbation du compte rendu du 5 février 2024 :**

Le compte rendu du 5 février 2024 est approuvé à l'unanimité.  
Monsieur le Maire demande aux conseillers de bien vouloir prendre en compte deux nouvelles délibérations non évoquées dans l'ordre du jour de la convocation.

**1 - Délibération / location logement communal**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la fin des travaux de rénovation de l'appartement communal sise au « 45 Chemin des randonneurs » et de la demande de Madame Ophélie BADIN et Monsieur Sylvain DUTHUILLE pour louer cet appartement à compter du 1<sup>er</sup> février 2024.

Monsieur le Maire précise que Madame Ophélie BADIN et Monsieur Sylvain DUTHUILLE ont présenté les documents nécessaires pour prétendre à cette location et demande aux conseillers d'approuver la location de ce logement au prix de 600 €.

Délibération adoptée à l'unanimité.

## **2 – Délibération / validation du Compte de Gestion de dissolution du budget annexe « lotissement Reillane »**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en 2022, il a été nécessaire d'élaborer un budget annexe au budget communal afin de regrouper toutes les opérations relatives au nouveau lotissement communal.

Par délibération du 4 juillet 2022, le Conseil Municipal avait voté ce nouveau budget dit « budget Lotissement Reillane ».

Lors du Conseil Municipal du 6 mars 2023, en raison de la prise en charge de la réalisation du nouveau lotissement par le lotisseur Habitat Dauphinois, les conseillers avaient délibéré pour clôturer ce budget annexe 2022, dit « Lotissement Reillane ».

A la demande du Trésorier, Monsieur le Maire sollicite les conseillers pour valider le Compte de gestion du Service de Gestion Comptable de dissolution du budget annexe « lotissement Reillane ».

Décision adoptée à l'unanimité.

## **3 – Délibération /reversement de la dotation forfaitaire voirie**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le Département verse directement aux communes la dotation forfaitaire de solidarité à orientation voirie.

Monsieur le Maire précise que cette dotation est attribuée annuellement aux communes pour les aider à réaliser des travaux sur leurs voiries communales.

Par le passé, cette dotation était versée directement à la Communauté des Communes qui maintenant a pris en charge la programmation, la réalisation, le suivi et le paiement des travaux sur les voiries d'intérêt communautaire mises à disposition par les communes.

Pour permettre la réalisation du programme de travaux de voirie 2024, Monsieur le Maire propose de reverser la dotation reçue du Département en totalité à la CCBDP et demande aux conseillers la validation du versement de cette dotation forfaitaire de solidarité à orientation voirie.

Délibération adoptée à l'unanimité.

## **4 – Délibération / convention d'assistance technique départementale dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Service de Gestion de l'eau du Conseil Départemental propose de nouvelles modalités d'assistance technique départementale dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement.

Monsieur le Maire indique que cette assistance se compose :

- D'une mission d'information et de conseils
- D'une assistance à l'exploitation des systèmes d'assainissement collectifs (SATESE = 330 €)
- D'une assistance à l'exploitation des ouvrages d'eau potable (SATEP = 308 €)
- D'une assistance technique d'ingénierie (INGENIERIE = 60 €)
- D'une mission d'animation de la politique de l'eau
- D'une participation annuelle forfaitaire = 50 €

Monsieur le Maire explique que la convention d'assistance technique est proposée pour une durée de 3 ans renouvelables 2 fois, avec au choix des missions SATESE, SATEP et INGENIERIE (avec cumul possible).

Monsieur le Maire demande aux conseillers leur accord pour recourir à l'assistance technique départementale et pour signer la convention avec les options décidées.

Délibération adoptée à l'unanimité.

## 5 - Délibération / procédure de Déclaration d'Utilité Publique du captage AEP de Grande Fontaine - Attribution du marché d'étude

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le dossier de consultation des entreprises a été établi par le Conseil Départemental en qualité d'assistant à maîtrise d'ouvrage.

Le montant prévisionnel de l'étude permet d'attribuer le marché d'étude sans publicité, ni mise en concurrence.

Monsieur le Maire précise que l'offre de prestation proposée par le bureau d'étude COHERENCE s'élève à 7.750 € HT, soit 9.300 € TTC.

Monsieur le Maire demande au Conseil son autorisation pour attribuer le marché d'étude pour la DUP (Déclaration d'Utilité Publique) du captage de Grande Fontaine au cabinet COHERENCE pour un montant de 7.750 € HT.

Délibération adoptée à l'unanimité.

## 6 - Délibération / Procédure de Déclaration d'Utilité Publique du captage AEP de Grande Fontaine - Demande de subvention

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le budget prévisionnel de la procédure de protection établi par l'assistant à maîtrise d'ouvrage pour un montant total de 20.150 € HT comprend :

- L'assistance à maîtrise d'ouvrage	2.150 € HT
- Les études	8.000 € HT
- Les frais de procédure	8.000 € HT
- La provision pour investigations supplémentaires	2.000 € HT

Monsieur le Maire précise que cette procédure est éligible à financement jusqu'à 80 % par le Conseil Départemental de la Drôme.

Monsieur le Maire demande au Conseil son accord pour solliciter les subventions au Conseil Départemental.

Délibération adoptée à l'unanimité.

## 7 - Compte rendu diverses réunions

- **Conseil Syndical du SIVOSOC :**
  - . Afin d'accueillir un médecin à mi-temps au sein du Pôle Sanitaire Médico-Social de Curnier, un bureau doit être créé.
  - Pour compléter la mission de ce premier médecin, le PSMS prévoit l'embauche d'un deuxième à temps partiel.
  - Outre les visites au cabinet médical du PSMS, ces médecins effectueront également des visites à domicile.
- **Commission « MOBILITE » :** dans le cadre de sa délégation sur les mobilités actives, il est rappelé que la CCBDP entretient deux sentiers de la commune dits « du laup » et « le Marcel ». Sur le départ du chemin du laup, des travaux ont été effectués afin de sécuriser un passage dangereux.  
Pour information, 4 pistes de trail ont été agréées dans les Baronnies.  
16 sites d'escalade devraient être agréés dans les Baronnies ; la CCBDP reprendrait à sa charge la compétence.  
Des éco-compteurs sont en place sur la voie douce « au fil de l'Eygues » dans les communes de Nyons, Aubres et Curnier afin d'évaluer l'importance de trafic de cette voie.

- **Réunion « EAU »** : Dans le cadre de l'assistance technique du domaine de l'eau, le Département a constitué un pôle technique d'appui et de conseils aux collectivités dans les domaines de l'eau potable et de l'assainissement. L'assistance proposée aux communes fait état d'un technicien affecté dans la Drôme pour la gestion de l'eau potable et de sept techniciens pour la gestion des stations d'épurations.

## 8 – Questions diverses

- **Camping municipal « les oliviers »** : Madame Jolanda Heikmans, nommée déléguataire pour la gestion du Camping en 2023 et pour une durée de 3 ans, ne pourra en assurer la gérance cette saison 2024, suite à un problème de santé. Afin d'assurer la continuité de son travail, le Conseil Municipal a prévu un nouveau gestionnaire.
- **Lotissement Reillane** : Afin d'optimiser la vente des terrains du futur lotissement, le lotisseur Habitat Dauphinois nous a informé que deux panneaux publicitaires seraient prochainement implantés aux entrées du village. Un panneau sera également posé aux abords du lotissement. Enfin, un panneau version numérique sera diffusé sur le site de la commune.
- **Voirie départementale** : le Département prévoit la réfection totale de la route en enrobé de la RD205 (du pont de l'Eygues sur une distance de 1,5 km en direction de Montréal). Ces travaux devraient intervenir au mois de juin.
- **ADN fibre optique** : l'entreprise AXIONE mandatée pour l'implantation de la fibre est sur le point de finaliser les servitudes avec les propriétaires concernés par le passage des fils aériens. Les premiers travaux pourraient débuter fin d'année 2024.

La séance est levée à 21h 50